



Le 10 décembre 2024,

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
28	21	27
Date de convocation	Date Affichage et publication	
03/12/2024	13/12/2024	
Séance ordinaire		

Le neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Terranjou s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Acacias, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COCHARD, Maire.

A été nommée secrétaire de séance : Odile Corbin

Etaient présents : BOUTRY Véronique, CARON Sylvie, COCHARD Jean-Pierre, CORBIN Odile, FERY Martine, GENDRONNEAU Thierry, GORIN Anne-Sophie, HORTET Sylvie, Ingrid JOSELON, MARTIN Maryvonne, PERTHUE David, PIVERT Remy, RAIMBAULT Philippe, REMBAULT Emmanuel, RICHARD Mauricette, ROCHER Ginette, ROUCHER Bertrand, ROULET Jean-Louis, TESSIER Cindy, THOMAS Jean-Joël, TURMEAU Yannick.

Absents :

GARREAU Jean-Louis, excusé, a donné pouvoir à Ginette Rocher,
GOUBEAULT Jean-Pierre, excusé, a donné pouvoir à Bertrand Roucher,
JUMEL Jérôme, excusé, a donné pouvoir à Cindy Tessier,
MARTIN Sébastien, excusé, a donné pouvoir à Odile Corbin,
MENARD Isabelle, excusée, donne pouvoir à Sylvie Hortet.
TRILLEAUD Thomas, absent
RAIMBAULT Patricia, excusée, donne pouvoir à Mauricette Richard.

ORDRE DU JOUR

0. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2024
1. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2
2. FINANCES -SIEML Fonds de concours – travaux d'enfouissement rue du Commerce
3. FINANCES – SIEML – Lotissement les Fruitières – travaux de desserte du secteur
4. FINANCES –TECH2O OUEST Devis bâche piscine
5. ENFANCE – RETRAIT – Délibération 2024-10-111 – dispositif petits déjeuners
6. DOMAINE ET PATRIMOINE – CESSION – Lotissement La Pinarderie lot n°4
7. DOMAINE ET PATRIMOINE – RETRAIT - Délibération 2024-11-117
8. Décisions du Maire
9. DIA

Questions diverses

Dates des réunions 2025

Monsieur le Maire nomme Odile Corbin comme secrétaire de séance et ouvre la séance à 20H31. Il propose le retrait du point n°7.

0. Procès-verbal du Conseil municipal en séance du 4 novembre 2024

Rapporteur : JP. COCHARD
Annexe : 0.4 PV CM du 04/11/2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 novembre 2024 est présenté au conseil municipal. Monsieur le Maire propose son approbation.

Le conseil municipal,

Par vote, à mains levées et à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024 du conseil municipal.

1. FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

2024-12-131	FINANCES – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2
-------------	---

Rapporteur : Maryvonne MARTIN

Mme Martin, Adjointe au Maire chargée des finances explique le contenu de la décision modificative n°2 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6125 : Crédit-bail immobilier	0.00 €	161 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	170 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	175 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	175 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	175 000.00 €	175 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2041582-14 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2046 : Attributions de compensation d'investissement	0.00 €	51 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	53 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21568-41 : SECURITE INCENDIE	0.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-71 : DEPENSES DIVERSES	53 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	53 600.00 €	600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	53 600.00 €	53 600.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le crédit-bail immobilier du bâtiment de la gendarmerie d'un montant de 161 000 € concerne une régularisation d'écriture entre N-1 et N.

Les attributions de compensation d'investissement d'un montant de 51 600 € concerne l'ajustement des attributions de compensation d'investissement.

Le conseil municipal,

Par vote, à mains levées et à l'unanimité,

- Accepte les mouvements proposés.
- Valide la décision modificative proposée.

2. FINANCES -SIEML Fonds de concours – Travaux d'enfouissement rue du Commerce

2024-12-132

FINANCES – SIEML Fonds de concours – Rue du Commerce CH

Rapporteur : Jean-Louis ROULET

ANNEXE : SIEML APD Détaillé (annexe1) rue du commerce

Le Syndicat d'énergies du Maine-et-Loire (SIEML) a adressé un projet détaillé des travaux concernant la rue de Commerce à Chavagnes les eaux, commune déléguée de Terranjou. L'annexe 1 synthétise les travaux à réaliser ainsi que les devis détaillés qui s'y rapportent. Les montants sont garantis mais nécessitent un engagement par délibération.

Les travaux ont été estimés pour des terrassements exécutés en terrain ordinaire non-rocheux. Si du rocher devait être constaté sur le chantier une plus-value serait appliquée au cas par cas selon les articles du bordereau de prix unitaires du marché travaux en vigueur.

Le SIEML rappelle que l'accord sur la participation du SIEML est assujéti à un engagement des travaux dans le courant de l'année 2025. Tout report de réalisation nécessitera une nouvelle demande écrite auprès du Président du Siéml avant le 30 juin de l'année qui précédera la réalisation effective des travaux.

Une convention établie entre ORANGE, le Syndicat d'Energies de Maine-et-Loire et Terranjou précisera notamment le montant du génie civil télécommunications à la charge de la commune (cf devis joint) et le montant de la redevance annuelle de location qui sera versé par ORANGE à la commune pour l'utilisation des fourreaux mis à leur disposition. A noter que les travaux de câblage du réseau téléphonique seront intégralement pris en charge par ORANGE.

Dans l'attente de l'établissement de ladite convention, le SIEML demande un accord sur le montant relatif au génie civil télécommunications, à savoir 54 596,59 € TTC (cf : devis joint) et sur les travaux d'effacement et d'éclairage public pour un montant de 31 136.51 € NET DE TAXES.

Débats

David Perthué demande pourquoi choisir d'enfouir les réseaux de la rue du commerce plutôt que la rue Nationale qui est la rue Principale qui traverse Chavagnes ?

Monsieur le Maire répond que c'est une proposition qui avait été faite par le SIEML mais il convient d'étaler les projets.

Jean-Louis Roulet indique que le projet de réaménagement du centre bourg était prévu et qu'il aurait été dommage de ne pas en profiter pour réaliser cet enfouissement pendant le chantier.

Monsieur le Maire ajoute qu'un chantier de contrôle des canalisations est également en cours afin de détecter les inconformités. En effet, il rappelle que les eaux pluviales ne doivent pas arriver dans le réseau des eaux usées. Il reste quelques raccordements à réaliser à Chavagnes. Et il est opportun de le faire avant ce projet de réaménagement.

Délibération

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 12/12/2023 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux Effacement des réseaux aérien,

Le conseil municipal,

Par vote, avec 1 ABSTENTION de David PERTHUÉ et 26 voix POUR,

- Accepte de verser une participation pour l'opération et selon les modalités décrites en annexe 1.
- Rappelle que les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML.
- Indique que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Rappelle que le Maire de la commune de Terranjou, le Comptable de la commune de Terranjou, le Président du SIEML, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3. FINANCES – SIEML – Lotissement les Fruitières – travaux de desserte du secteur

2024-12-133	FINANCES – SIEML – Lotissement les Fruitières – travaux de desserte du secteur
-------------	--

Rapporteur : Jean-Pierre COCHARD

ANNEXE : SIEML APD Détaillé (annexe1) Lotissement Les Fruitières

Le Syndicat d'énergies du Maine-et-Loire (SIEML) a adressé un projet détaillé des travaux concernant les travaux de desserte du secteur d'habitations « Les Fruitières » sur la commune déléguée de Martigné-Briand.

Ces travaux sont estimés à la somme de 46 573,01 € net de taxe. Le total de la participation de la commune sera de 40 097,97 € TTC dont :

- 23 684,46 € pour l'extension de réseau électrique de distribution interne,
- 7 140,19 € d'éclairage public, y compris le matériel d'éclairage public,
- 148,36 € pour le contrôle de conformité de l'éclairage,
- 9 124,96 € pour le génie civil télécommunications,

La prise en charge du Siéml sera de 13 158,03 €, pour les travaux d'extension du réseau basse tension interne dans le secteur d'habitations.

Les travaux ont été estimés pour des terrassements exécutés en terrain ordinaire non rocheux. Si du rocher devait être constaté sur le chantier une plus-value serait appliquée au cas par cas selon les articles du bordereau de prix unitaires du marché travaux en vigueur.

La commune a émis le souhait de reporter la fourniture et la pose des matériels d'éclairage public. L'estimation de ces prestations a néanmoins été estimées à 4 087,17 € HT et 123,63 € HT pour le contrôle technique des installations. Les montants seront donc actualisés à la date des travaux.

Le réseau électrique basse tension a été dimensionné pour 11 logements susceptibles d'être chacun équipé d'un chauffage électrique et desservi en monophasé pour une puissance maximale de 12 kVA.

Le SIEML souhaite avoir un engagement de la commune avant le 31/12/2024 et s'entend pour une réalisation dans les 6 mois suivants Dans le cas contraire une actualisation des prix sera réalisée conformément aux dispositions du marché travaux.

Il est précisé que d'après le règlement financier du Siéml, toute étude d'avant-projet détaillée engagée par le Siéml et sollicitée par le demandeur qui ne sera pas suivie de travaux dans un délai de 2 ans à compter de son achèvement pourra faire l'objet d'une facturation du Siéml à 100% du montant des études effectivement réalisées.

S'agissant de l'avancée du chantier, Maryvonne Martin indique que les travaux de démolition ont été réalisés en semaine 49. Les travaux d'assainissement vont débiter.

Le conseil municipal,

Par vote, à mains levées et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire,
- Demande l'inscription au budget des montants indiqués dans le plan de financement prévisionnel de l'annexe 1.

4. FINANCES – TECH2O OUEST Devis volet roulant piscine

2024-12-134	FINANCES – Devis TECH2O OUEST
--------------------	--------------------------------------

Rapporteur : Thierry GENDRONNEAU
ANNEXE : Devis TECH2O OUEST n° DV0001313

Dans le cadre du BP 2024, la commission Associations Sport Culture a proposé d'investir dans l'achat d'un volet roulant afin de couvrir la piscine municipale de Terranjou située à Martigné-Briand, commune déléguée de Terranjou. Cette solution présente le double intérêt de limiter le chauffage et de préserver la propreté de l'eau. Thierry Gendronneau ajoute que cela limite également l'évaporation de l'eau et permet d'assurer la sécurité lors de la fermeture.

Monsieur Gendronneau présente le devis TECH2O OUEST n°DV0001313 du 17/10/2024 d'un montant de 28 733.43 € TTC.

Plusieurs prestataires ont été consultés. Le critère retenu est celui du prix.

L'installation sera réalisée avant l'été.

Le conseil municipal,

Par vote, à mains levées et à l'unanimité,

- Valide le devis TECH2O OUEST n°DV0001313 du 17/10/2024 d'un montant de 28 733.43 € TTC concernant l'achat d'une bâche avec enrouleurs motorisés pour équiper la piscine de Martigné-Briand, commune déléguée de Terranjou.
- Autorise Monsieur le maire à signer le bon de commande correspondant.

5. ENFANCE – RETRAIT - Délibération 2024-10-111 – Dispositif « petits déjeuners »

2024-12-135	ENFANCE – Retrait - Délibération 2024-10-111
--------------------	---

Rapporteur : Sylvie HORTET
ANNEXE : Délibération 2024-10-11

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse Centre de loisirs, le conseil municipal par délibération 2024-10-111 autorisait Monsieur le Maire à signer une convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS). Il s'agissait de proposer un petit déjeuner équilibré aux enfants usagers de l'accueil périscolaire à Terranjou.

Ce dispositif est déjà en place à l'accueil de Chavagnes, il s'agissait de l'étendre à toute la commune.

A la réception de la convention, le Ministère a informé téléphoniquement que le dispositif n'est plus proposé actuellement.

Sylvie Hortet indique que la commission travaille sur ce projet depuis mai 2022. Elle souhaite avoir une réponse officielle du Ministère.

Une enquête avait été menée auprès des familles. La commission va proposer une communication à destination des familles.

Monsieur le Maire demande le retrait de cette délibération.

Le conseil municipal,

Par vote, à mains levées et à l'unanimité,

- Autorise le retrait de la délibération 2024-10-111.

6. DOMAINE ET PATRIMOINE – CESSION – Lotissement La Pinarderie lot n°4

2024-12-136

FINANCES – CESSION– Lotissement la Pinarderie Lot n°4
--

Rapporteur : Jean-Pierre COCHARD
ANNEXE : Courrier 1844-2024

Par courrier en date du 31 octobre 2024, reçu le 5 novembre 2024, M. Chadelet et Mme Lizé ont déposé une offre dans l'intention d'acquérir au prix de 45 000€, le lot n°4 du Lotissement la Pinarderie 2 situé rue André Sarrazin, à Martigné-Briand, commune déléguée de Terranjou, d'une superficie de 1096 m² cadastré 086 191 G 2941, dont la commune est propriétaire.

En parallèle, une proposition non chiffrée a été déposée le lundi 25/11 dans la boîte aux lettres de la mairie. Le nom n'a pas été communiqué au bureau municipal afin de garder toute objectivité sur ce dossier.

Après débat, les élus du bureau ont choisi de retenir la 1^{ère} proposition car elle est chiffrée et le projet est abouti.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.3211-14,
Vu la délibération du 1er février 2011, le Conseil Municipal de Martigné-Briand a fixé le prix de vente des parcelles à 40€ HT/m², auquel s'ajoute une TVA sur marge de 4,70€/m², soit 44,70€ TTC/ m².
Vu la délibération du conseil municipal de Terranjou 2024-10-107 du 7 octobre 2024 déterminant un prix de vente TTC entre 37000€ et 45000€,

Considérant l'offre d'achat de Mme Lizé Cindy et M. Chadelet Valentin,

Le Conseil Municipal,

Par vote, à main levée, avec 1 ABSTENTION de Maryvonne MARTIN et 26 votes POUR,

- Approuve la vente du lot n°4 du lotissement La Pinarderie à M. Chadelet et Mme Lizé pour un montant de 45 000 € TTC. Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise :

Prix HT :	39.848,80 €
TVA sur marge :	5.151,20 €
Prix TTC :	45.000,00 €

7. DOMAINE ET PATRIMOINE – RETRAIT - Délibération 2024-11-117

Ce point a été retiré de l'ordre du jour à l'ouverture de séance

8. Décisions du Maire

Voici la liste des bons de commande du 1^{er} au 31/10/2024 :

Numéro	Tiers	Objet	Compte	Mt HT	Mt TTC	Date
397	ASSOCIATION DEP	Formation PSC1	6184	1 980,00 €	1 980,00 €	02/10/2024
398	SOCOTEC	Rénovation école la Gloriette MB - Diagnostic amiante plomb	2313	610,00 €	732,00 €	03/10/2024
399	SOCOTEC	Rénovation école la Gloriette MB - Mission CT	2313	2 685,00 €	3 222,00 €	03/10/2024
401	SOCOTEC	Extension école les Goganes NDA - Mission CT	2313	4 540,00 €	5 448,00 €	03/10/2024
405	SIEMML VOIR T	REPLACEMENT DE L'ARMOIRE CO2	615232	2 276,25 €	2 276,25 €	08/10/2024
408	FRANCK HAUTBOIS	Chargeur accus pour aspirateur	60632	66,58 €	79,90 €	08/10/2024
410	DOMAINE DES DEUX ARCS	Commémoration du 11 novembre MB	6232	125,00 €	150,00 €	09/10/2024
414	LUC DURAND	Intervention rue sabotière NDA	21538	4 513,00 €	5 415,60 €	10/10/2024
418	DELUMEAU	Nivelage des terres - aire d'accueil des gens du voyage	61521	3 760,00 €	4 512,00 €	17/10/2024
420	SETIN	FOURNITURES PETIT MATERIEL	60632	409,69 €	409,69 €	21/10/2024

422	MENUISERIE CHENE	DEPANAGE VOLET ROULANT CANTINE CHV	615221	256,95 €	308,34 €	21/10/2024
426	GODICHEAU	REPARATION FUITES CHENEAU GIRONDEAU	615221	1 640,70 €	1 968,84 €	21/10/2024
430	SADEL	FOURNITURES APS	6068	1 000,35 €	1 200,42 €	22/10/2024
432	AUDOUARD VOYAGE	12/11/2024 TRAJET NDA à CH	6245	92,00 €	115,00 €	22/10/2024
433	AUDOUARD VOYAGE	07/01/2025 TRANSPORT NDA à MB	6245	128,00 €	160,00 €	22/10/2024
435	COPLAN	Réhabilitation école la Gloriette - mission CSPS	2313	2 070,00 €	2 484,00 €	22/10/2024
436	COPLAN	Extension école les Goganes - mission CSPS	2313	2 880,00 €	3 456,00 €	22/10/2024
438	GOUGEON	Remplacement armoie électrique	615221	1 106,00 €	1 327,20 €	22/10/2024
439	UGAP	Bureau réaménagement	21848	4 726,56 €	5 671,87 €	22/10/2024
441	YESSS ANGERS	FOURNITURES ELECTRIQUE	60632	441,06 €	529,27 €	24/10/2024
445	ABG CLIMATIQUE	REPLACEMENT CONDUIT DE CHEMINEE ESPACE ABCD MB	615221	461,06 €	553,27 €	24/10/2024
448	CARRET Sébastien	LOGEMENT CASERNE DES POMPIERS	615221	3 390,34 €	4 068,41 €	28/10/2024
452	SEDI	FOURNITURES POUR ACTIVITE CNI	multi	3 531,21 €	4 237,45 €	29/10/2024

9. DIA

Le régime particulier des DIA (www.cada.fr)

Les déclarations d'intention d'aliéner, qui contiennent des informations relatives au patrimoine des particuliers, ne sont pas communicables à des tiers en application du II de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978 protégeant le secret de la vie privée, que ces déclarations aient été suivies ou non d'une préemption.

COMMUNE	ADRESSE	NATURE DU BIEN	PREEMPTION	DATE
Chavagnes-les-Eaux	Rue de Jarzé	Bâti	NON	22/10/2024
Chavagnes-les-Eaux	7 Rue de l'Arzillé	Bâti	NON	29/10/2024

QUESTIONS DIVERSES

Les dates des réunions 2025 sont annoncées.

Monsieur le Maire informe que la réunion de janvier sera consacrée en grande partie par le zonage PLU.

Philippe Raimbault indique que les repas des aînés se sont bien passés. Il propose à Mme Martin d'évoquer ce moment.

Bertrand Roucher rapporte que les poteaux penchés suite à la tempête notamment rue des Perrières sont signalés. Orange n'intervient pas. D'autres élus rapportent que la situation est identique aux loges...

Concernant le bulletin annuel, Martine Fery rappelle que le service communication accepte les articles jusqu'au mercredi 11/12/2024. Le bulletin annuel devrait sortir 2^{ème} quinzaine de janvier.

Odile Corbin s'étonne de n'avoir pas eu les dates des vœux du maire. Mme Rocher lui répond que cela a été indiqué dans la lettre d'information. Une invitation sera envoyée par le service communication.

Maryvonne Martin annonce que le permis de construire autorisant les travaux à la Chapelle Saint Martin est signé. Elle rappelle qu'elle est en attente du retour de l'association de Sauvegarde des Chapelles et Calvaires concernant la convention de partenariat proposée.

Elle raconte que les repas du CCAS ont été semble-t-il appréciés puisqu'elle a reçu des messages de félicitations. Elle rappelle qu'il y a eu deux repas en 2024. A la salle de La Fuye pour 108 aînés de Chavagnes et Notre Dame et à la salle des Acacias pour 130 aînés de Martigné.

La séance est levée à 21h14.

Terranjou, le 15/01/2025

La secrétaire de séance,



Odile Corbin

Le Maire,



Jean-Pierre COCHARD